

Objet

Vous pouvez demander une révision pour circonstances exceptionnelles si :

1. vous avez été confronté à des circonstances exceptionnelles indépendantes de votre volonté ;
et
2. les circonstances exceptionnelles que vous avez vécues vous ont amené à vous retirer complètement ou partiellement des études postsecondaires ; et
3. En raison de l'abandon, au moins un des événements suivants s'est produit :
 - vous ne pouvez plus recevoir d'autres aides financières du RAFEO ;
 - vous avez un paiement excédentaire du RAFEO ;
 - les bourses ou subventions reçues ont été ou seront converties en prêts.

Si la demande de révision est approuvée, vous pourriez être admissible à une future aide financière du RAFEO. Le processus ayant permis de convertir une précédente bourse ou subvention en prêt sera arrêté ou renversé.

Remarque : La révision pour circonstances exceptionnelles ne dispense en aucun cas de l'obligation de vérification du revenu des parents et du conjoint pour l'année précédente (le cas échéant).

Définition de « circonstances exceptionnelles »

Le Ministère considère qu'une étudiante ou un étudiant vit des circonstances exceptionnelles si :

- un événement imprévu et indépendant de sa volonté l'empêche;
- les conséquences des circonstances vous empêchent de mener les activités quotidiennes nécessaires pour faire des études postsecondaires.
- habituellement, ces circonstances sont considérées comme rares ou catastrophiques et requièrent une longue période de convalescence ou de stabilisation. L'aggravation nette d'une situation ou d'une affection préexistante peut aussi constituer une raison de procéder à une révision pour circonstances exceptionnelles. Les événements de la vie courante ne justifient généralement pas une révision pour circonstances exceptionnelles.

Voici des exemples de circonstances exceptionnelles :

- Un événement qui aggrave une incapacité ou une affection existante ou cause une rechute. Par exemple, une affection médicale qui nécessite une stabilisation sur une longue période;
- une crise de santé mentale dont découle une hospitalisation d'urgence ou une intervention médicale prolongée ou encore une longue période de convalescence ou de stabilisation et de traitement;
- l'apparition ou l'aggravation d'une incapacité ou d'une affection médicale qui nécessite que vous preniez immédiatement des mesures importantes pour protéger votre santé;
- une blessure grave ou une intervention chirurgicale qui requiert une hospitalisation ou une période de repos ou de convalescence prolongée;
- des complications relatives à une grossesse exigeant une intervention médicale et une convalescence ou un repos prolongé ou qui vous empêchent de participer à certains éléments du programme;
- un congé parental imprévu lié à la naissance prématurée d'un enfant ou aux soins d'un enfant à charge ayant un handicap ou une affection médicale, que ces soins soient liés à l'apparition ou à l'aggravation du handicap ou de l'affection;
- une perte de domicile imprévue à la suite d'un incendie, d'une inondation, etc., et qui cause une perturbation prolongée;
- un congé imprévu en raison d'une crise familiale vous forçant à vous occuper à temps plein d'un parent, d'une conjointe ou d'un conjoint, d'une sœur ou d'un frère à la suite de l'apparition ou de l'aggravation d'un handicap ou d'une affection médicale.

Section A: Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO),
le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Section B : Demande de révision

1. Quelles sont les circonstances exceptionnelles qui vous ont poussé à abandonner complètement ou partiellement vos études postsecondaires? Cochez toutes les réponses qui s'appliquent.

- Un événement qui aggrave une incapacité ou une affection existante ou cause une rechute.
- Le diagnostic d'un nouveau handicap ou d'une nouvelle affection.
- Une blessure grave ou une intervention chirurgicale.
- Un congé parental imprévu.
- Une perte de domicile imprévue à la suite d'un incendie, d'une inondation, etc.
- Un congé imprévu en raison d'une crise familiale.
- Autre. Précisez : _____

2. Quelle école fréquentiez-vous?

3. Quand avez-vous abandonné vos études postsecondaires à temps plein?

S'il y a plus d'une période d'interruption, indiquez les autres sur une feuille distincte, que vous joindrez au présent formulaire.

Du :

 Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Au :

 Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

4. Deviez-vous vous occuper à temps plein d'une personne à charge en raison de ces circonstances exceptionnelles?

- Oui – Fournissez l'information nécessaire sur cette personne aux questions 6 et 7, et faites-lui signer le formulaire, à la section D.
- Non – Passez à la section C.

Section C : Documents requis

Vous devez fournir des documents pour attester les circonstances exceptionnelles indiquées dans le présent formulaire. Certains documents sont obligatoires, d'autres sont facultatifs et dépendent de votre situation. Si vous avez des questions sur ces documents, communiquez avec votre bureau d'aide financière. Votre demande ne sera pas prise en compte si elle est incomplète.

Le document suivant est obligatoire :

Une lettre signée et datée de vous ou d'une autre personne connaissant bien les circonstances exceptionnelles, qui comprend ce qui suit :

- Une description détaillée des circonstances, y compris des raisons pour lesquelles elles étaient exceptionnelles et indépendantes de votre volonté;
- Une explication indiquant comment les circonstances vous ont empêché de poursuivre des études postsecondaires;
- Un calendrier des événements pour ces circonstances comprenant des dates ou des mois précis dans la mesure du possible.

Si vous n'êtes pas en mesure de fournir la lettre, une personne qui connaît bien les circonstances pourrait le faire à votre place. En plus des éléments ci-dessus, la lettre doit inclure :

- le nom complet de cette personne et son lien avec vous;
- son numéro de téléphone et son adresse;
- une brève explication indiquant pourquoi ce n'est pas vous qui rédigez la lettre.
- si possible, vous devez confirmer à l'écrit qu'une autre personne présente la lettre en votre nom et fournit des renseignements sur les circonstances.

Remarque : Si un professionnel tiers ne peut pas fournir la lettre de soutien (ci-dessous), une lettre ou une attestation d'une personne-ressource personnelle peut être fournie. Dans ce cas, vous devez aussi expliquer pourquoi un professionnel tiers n'a pas fourni votre lettre.

Une lettre de soutien signée et datée d'au moins un autre professionnel tiers concerné
Le professionnel doit avoir été directement touché par les circonstances ou les connaître (p. ex. un médecin ou un autre membre d'une profession de la santé réglementée, une policière ou un policier, une travailleuse sociale ou un travailleur social, une conseillère ou un conseiller, une avocate ou un avocat).

Attestation d'autorisation légale (le cas échéant)
Si quelqu'un est autorisé par la loi à agir au nom de la personne à charge indiquée à la question 6 de la section B des présentes, vous devez démontrer que cette personne a l'autorisation légale de le faire, par exemple au moyen d'une procuration relative au soin de la personne.

Mesures d'adaptation de l'établissement (le cas échéant)

Document de l'établissement confirmant la prise de mesures d'adaptation (abandon rétroactif) ainsi que la demande ou l'offre de toute mesure d'adaptation scolaire ou financière.

L'établissement doit fournir un calendrier présentant le moment de la présentation de toute demande de votre part et de son approbation ou de son rejet.

Section D : Consentement et déclaration de la personne à charge

Si la personne à charge indiquée à la question 6 de la section B a 16 ans ou plus, elle doit signer la déclaration. Si elle n'est pas capable de le faire, la déclaration doit être signée par quelqu'un qui a l'autorisation légale d'agir en son nom.

Je comprends que les renseignements sur mon état de santé sont essentiels pour évaluer l'admissibilité de l'étudiante ou de l'étudiant à une révision pour circonstances exceptionnelles. Je conviens de fournir toute documentation complémentaire pouvant m'être demandée par le Ministère.

J'ai lu et compris le présent formulaire, de même que l'avis concernant la collecte et l'utilisation de mes renseignements personnels figurant dans la plus récente demande RAFEO pour étudiants à temps plein, et je consens à la collecte de ces renseignements auprès de tiers, à leur utilisation et à leur divulgation.

Signature :

--

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature de la personne possédant l'autorisation :

--

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section E : Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents à l'appui requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que si ma demande est réévaluée en fonction des renseignements que j'ai fournis pour cette demande de révision, mon admissibilité pourrait être modifiée ainsi que la nature et le montant de l'aide que je peux recevoir.
- Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je serai responsable de rembourser le montant versé en trop et je reconnais que toute aide financière à laquelle j'ai droit pourra être réduite du montant que je dois.
- Je sais que toute bourse ou subvention que je reçois peut être convertie en prêt si je ne respecte pas les conditions de la Subvention ontarienne d'études imposées par le règlement de la Subvention ontarienne d'études et du Régime de prêts aux étudiants de l'Ontario en vertu de la *Loi sur les Collèges et Universités* et les conditions de la Bourse d'études canadienne imposées par le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.
- Je sais que je suis lié(e) par les déclarations que j'ai signées dans ma demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2022-2023.

Remarque : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

Date :

Jour Mois Année

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre demande RAFEO. Le Ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande RAFEO. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).